

Mégalis
BRETAGNE



Syndicat mixte de coopération territoriale

Rapport d'activité 2019



Le syndicat mixte

1999 - 2019 : Mégalis Bretagne fête ses 20 ans

Afin de célébrer ses 20 ans, Mégalis Bretagne organisait une journée axée autour de la convivialité et du partage à la Cité de la Voile de Lorient.

Une journée de rencontres et d'échanges a été organisée jeudi 26 septembre, à la Cité de la Voile de Lorient pour célébrer deux décennies de travail et de projets, au service des entités publiques bretonnes.

Depuis 2013, ce sont deux métiers principaux qui caractérisent Mégalis Bretagne :

- Le développement de l'administration numérique via un bouquet de services numériques mutualisés
- Le déploiement d'un réseau public de fibre optique sur 90% du territoire breton.

Agents des collectivités bretonnes, partenaires du syndicat mixte, maires, Présidents d'intercommunalité, conseillers départementaux et régionaux se sont réunis au cours de cette journée.



Thérèse Thierry, Vice-Présidente de Lorient Agglomération, Joseph Kergueris, ancien Président de Mégalis Bretagne, Loïg Chesnais Girard, Président de la Région Bretagne et de Mégalis Bretagne et Eric Berroche, ancien Président de Mégalis Bretagne.

Des statuts adaptés

Alors que la dernière refonte importante des statuts de Mégalis Bretagne remontait désormais à plus de 6 ans, il convenait d'engager une mise à jour des dispositions statutaires et du règlement intérieur des assemblées afin de coller au mieux aux évolutions qu'a connues le syndicat mixte dans ses missions et son fonctionnement.

Ces modifications statutaires visaient un triple objectif de sécurisation, de pérennisation et de simplification.

S'agissant de l'objectif de sécurisation, la mise à jour a visé essentiellement à adapter l'objet social aux missions conduites tant en matière de services numériques que d'aménagement numérique du territoire qui sont en évolution constante. Elle avait également pour objectif de conforter les possibilités de partenariat aux frontières géographiques de la Bretagne comme initiées avec la plateforme de covoiturage OuestGo.

En ce qui concerne la pérennisation des moyens du syndicat, il convenait de fixer à nouveau les contributions statutaires des membres de Mégalis Bretagne pour une nouvelle période de 5 ans, la période 2014-2019 étant arrivée à échéance. A cet égard, les contributions statutaires resteront fixes sur la prochaine période 2020-2024 et identiques à celles de 2019.

Enfin, si du fait des sommes engagées, le déploiement du Très Haut Débit impose notamment de créer de nouvelles instances réglementaires de contrôle financier, il était également proposé à l'occasion de cette révision statutaire d'alléger le fonctionnement des autres commissions propres à Mégalis Bretagne afin de pouvoir concentrer les moyens sur le développement des projets.

Les propositions d'évolution des statuts et du règlement intérieur du Syndicat mixte ont été transmises à tous les membres pour consultation par courrier au cours du mois d'octobre 2019. Elles ont été adoptées lors du comité syndical du 18 décembre.

L'équipe s'agrandit et se renouvelle



10

Recrutements au cours de l'année



6

Dont 6 créations de postes

Bretagne Très Haut Débit

Les difficultés rencontrées dans la Phase 1 - tranche 2

Les nombreux retards accumulés depuis fin 2016 pendant la phase d'étude des maîtres d'œuvre, bien souvent faute de compétences et de moyens suffisants, n'ont pas été rattrapés par les entreprises de travaux. Au contraire, nous ne pouvons que constater que les entreprises en charge des études d'exécution et des travaux ne sont pas en mesure de respecter leurs engagements et de proposer des plannings fiabilisés. Au final, la production de prises cette année est faible.

On peut donc constater qu'un volume important de travaux est engagé mais que la transformation en prises raccordables est encore trop faible. Plusieurs raisons expliquent ces retards. La principale concerne la capacité de production des études d'exécution du réseau de distribution. En effet ces études sont très longues et nécessitent d'étudier chaque chambre, chaque fourreau, chaque poteau afin de décider du chemin définitif de passage des câbles et la construction de nouvelles infrastructures le cas échéant. On ne peut que constater et regretter que les prévisions des entreprises sont toujours trop optimistes sur les délais d'études.

Une autre raison majeure des retards est la nécessité de modifier les outils informatiques des entreprises pour que les données décrivant le réseau soient livrées dans un format appelé GraceTHD, seul format possible d'importation dans le système d'information de l'exploitant. Le constat encore une fois est que les entreprises ont largement sous-estimé ce point et que la production d'études au bon format de manière industrielle reste encore à démontrer.

Ces principales difficultés, cumulées aux difficultés terrains (temps de validation des communes, ABF, pénurie de poteaux...), allongent inmanquablement les délais de production. Les entreprises n'ayant pas mobilisé plus de moyens, elles ne peuvent compenser ces retards en produisant ailleurs. Ce modèle de production n'est clairement pas satisfaisant et nous conforte dans les choix effectués pour les phases suivantes, où l'entreprise sera libre d'organiser ses chantiers du moment qu'elle respecte ses engagements de volumétrie de prises au niveau de chaque département.

Des contraintes techniques sont également apparues au stade de la prise en exploitation par notre délégataire. Contrairement à la première tranche de travaux où l'exploitant partageait son système d'information avec le concepteur, ici, les données doivent être livrées par les entreprises pour intégration dans le système d'information de l'exploitant. Au-delà du format déjà évoqué, les processus de réception, de levée de réserve, de prise en charge « au fil de l'eau » du réseau doivent être éprouvés et nécessitent de nombreux échanges entre notre délégataire, les entreprises et Mégalis Bretagne.

Extensions du réseau

Une fois le déploiement de la fibre optique terminé dans une commune, de nouveaux projets peuvent voir le jour, sous l'impulsion de la municipalité ou d'acteurs privés :

- construction d'un lotissement,
- division d'une habitation en plusieurs appartements, agrandissement d'un Pôle santé,
- ...

Ces projets n'ont pas pu toujours être anticipés au déploiement initial de la fibre optique. Ces nouvelles installations ne sont donc pas éligibles immédiatement à cette technologie.

Les travaux seront pris en charge par THD Bretagne, et financés par Mégalis Bretagne.

Phases 2 et 3

Mégalis Bretagne a choisi de retenir le groupement Axione – Bouygues Énergies & Services pour concevoir et réaliser le déploiement de la fibre optique dans la région bretonne, dans le cadre des phases 2 et 3 du projet Bretagne Très Haut Débit. Le contrat a été signé le 20 mai 2019.

1 100 000 foyers, entreprises et sites publics bretons sont concernés, ce qui en fait le plus grand projet d'initiative publique de déploiement de FTTH (fiber to the home) jamais réalisé en France.

Souhaité par Mégalis Bretagne, le processus d'accélération de la construction du réseau public breton de fibre optique est désormais confirmé.

Le groupement composé de Axione (mandataire) et de Bouygues Énergies & Services s'est engagé à livrer l'ensemble des prises de fibre optique des phases 2 et 3 du projet Bretagne Très Haut Débit à l'horizon 2026.

Le rythme annuel des déploiements passera en 2020 à 100 000 prises construites et montera rapidement en puissance dès 2021 avec 150 000 prises par an. Les zones déployées année par année sont désormais identifiées et ont été publiées.



Réalisation d'une tranchée pour le déploiement du réseau de transport

La renégociation de la délégation de service public

La commercialisation, la maintenance et l'exploitation du réseau Bretagne Très Haut Débit ont été confiées fin 2015 à THD Bretagne, filiale d'Orange à travers une convention de délégation de service public.

Quatre ans après, le contexte a évolué :

- Une adoption plus forte que prévue de la fibre par les foyers et entreprises sur les zones déployées ;
- L'arrivée plus précoce que prévue de nouveaux fournisseurs d'accès internet sur le réseau ;
- L'accélération des déploiements prévue pour les phases 2 et 3 du projet.

Ces éléments ont conduit les deux parties signataires de la convention à engager une discussion sur l'adaptation des conditions financières du contrat initial.

Ces échanges ont abouti à un avenant, approuvé par le Comité syndical du 28 février 2019, qui prévoit :

- Une meilleure rétribution du délégant (Mégalis Bretagne) à travers un accroissement du montant des redevances, estimé à 489 millions d'euros sur 20 ans, versées par le délégataire (THD Bretagne) afin de prendre en compte des perspectives de commercialisation du réseau plus favorables que prévues ;
- L'allongement de la durée de la convention en vue de l'adapter au rythme de la prise en charge du réseau construit sous la maîtrise d'ouvrage de Mégalis Bretagne et afin de garantir une exploitation et une commercialisation pérennes du réseau public en très haut débit breton.

Les Assises du projet

A l'invitation du Président de Mégalis Bretagne, Loïc Chesnais-Girard, quatre réunions départementales se sont tenues au cours des derniers mois :

- Le 5 décembre 2019 matin à Garlan (29)
- Le 5 décembre 2019 après-midi à Grâces (22)
- Le 4 février 2020 à Pontivy (56)
- Le 5 février 2020 à Iffendic (35)

Près de 400 élus (conseillers municipaux et communautaires, maires, conseillers départementaux et régionaux, parlementaires) ont assisté à ces assises, au cours desquelles l'ensemble des sujets relatifs au projet BTHD ont été abordés : retards des travaux, mobilisation des élus pour les futurs travaux, ...

De nouvelles réunions de ce type seront organisées avec les équipes issues des élections municipales et intercommunales de 2020.

Coût du projet

L'attribution du marché pour les phases 2 et 3 et la renégociation de la Délégation de Service Public ont permis d'actualiser le coût global du projet BTHD.

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Extensions	Total
Nombre de prises	249 017	426 082	655 622	119 685	1 450 406
Travaux	280,3 M€	442,6 M€	579 M€	98 M€	1399,9M€
Maitrise d'oeuvre ou assistance à maitrise d'ouvrage technique	15 M€	22,1 M€	28,9 M€		66 M€
Autres investissements	5,3 M€	9 M€	13,9 M€		28,2 M€
Subventions raccordements	21,7 M€	37 M€	57 M€	10,4 M€	126,1 M€
Charges financières		15,76 M€	24,24 M€		40 M€
Total	322,3 M€	526,5 M€	703,1 M€	108,4 M€	1660,3M€

Soit un coût moyen de 1 145 € par prise.

MED 2^{ème} génération

Conscients des faibles débits de connexion internet existant encore sur certains territoires bretons, les collectivités bretonnes ont décidé la réalisation de nouvelles montées en débit. Une première série d'opérations de ce type avait eu lieu entre 2014 et 2015 qui avait bénéficié à plus de 50 000 foyers bretons.

Cette fois, ce sont 150 opérations disséminées sur le territoire sur des zones qui ne seront pas fibrées avant la phase 3 qui sont prévues d'ici juin 2021. A la fin des travaux, plus de 30 000 foyers bretons supplémentaires bénéficieront du haut débit.

La montée en débit consiste à remplacer les réseaux historiques (cuivre) situés entre les sous-répartiteurs et les nœuds de raccordement abonnés (NRA) par des fibres optiques, afin d'améliorer les débits des foyers, qui continuent à être raccordés à ces sous-répartiteurs par le réseau cuivre téléphonique.

Les premières études ont commencé en 2019 et les travaux ont démarré en 2020 sur les territoires concernés. La réalisation d'une montée en débit n'est qu'une solution temporaire dans l'attente du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné.

Ces opérations sont financées à 100% par les collectivités bretonnes.

Opticalisation de NRA-ZO

Certaines opérations ont été proposées aux Intercommunalités afin d'améliorer le réseau ADSL dans des zones particulièrement mal desservies. Ainsi, plusieurs opticalisations de NRA-ZO ont été menées, notamment en Centre-Bretagne et dans le Morbihan. C'est le cas dans les communes de La Ferrière, Saint-Tugdual, Guéhenno, Guégon, La Croix-Helléan, ...

Ces opérations consistent à remplacer le câble de cuivre situé entre le central téléphonique et l'armoire (NRA-ZO) par de la fibre optique. Les clients sont, quant à eux, toujours raccordés au cuivre mais voient leur débit augmenté.

Au total ce sont 23 opérations situées en Côtes d'Armor et Morbihan qui sont concernées. Les financements sont répartis de cette manière : 50% pris en charge par l'EPCI, 25% par le Département et 25% par la Région.

L'investissement des collectivités bretonnes pour ces opérations s'élève à 2,2M€.

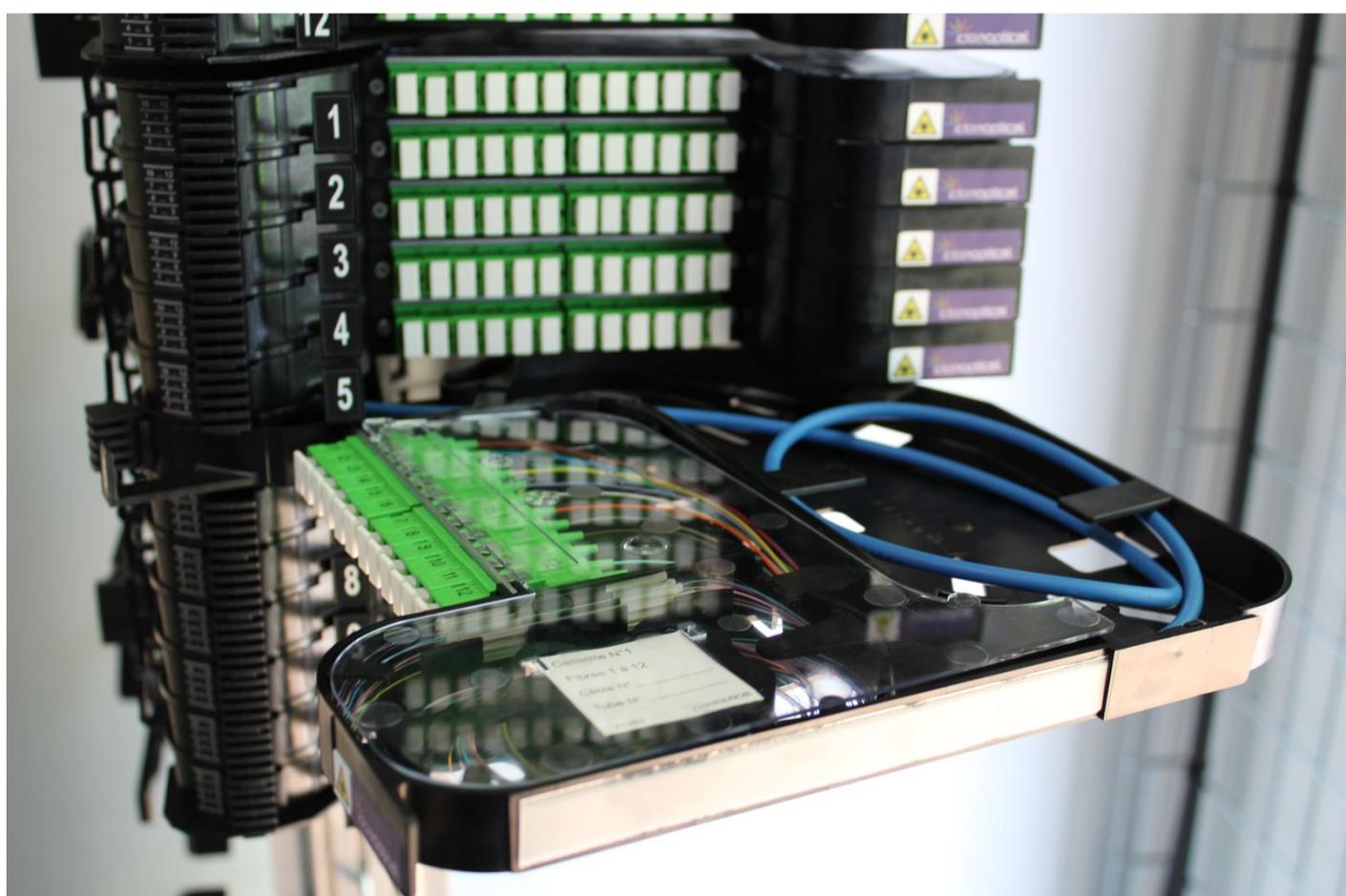
Mise en service du Réseau Ultra Haut Débit (RUHD)

La Région Bretagne a délégué à Mégalis Bretagne la réalisation d'un réseau à Ultra Haut Débit (RUHD) répondant notamment aux besoins des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce réseau a été mis en service au cours du 4e trimestre 2019. Le RUHD est basé sur une boucle en fibres optiques qui dessert 10 villes : Rennes, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Brest, Quimper, Lorient, Vannes, Redon et Nantes. D'autres points d'accès pourront être ouverts en fonction des besoins et de la faisabilité technico économique.



Implantation de nouveaux poteaux permettant le déploiement du réseau en aérien



La fibre se déploie, notamment dans les armoires de rue (Sous-répartiteurs optiques)

Direction Modernisation des Administrations et Services Numériques

Un bouquet de services numériques consolidé et enrichi pour la période 2020 - 2024

Préparer l'administration de demain en proposant des services numériques mutualisés au niveau régional : telle est l'ambition portée par Mégalis Bretagne depuis plusieurs années. Celle-ci se renouvelle une fois de plus avec le vote d'un nouveau plan de programme pour la période 2020 – 2024.

Tout aussi ambitieux que le précédent, il vise à réussir le passage de l'ensemble des collectivités bretonnes à la chaîne de dématérialisation de bout en bout. Ceci implique notamment de consolider ce qui était déjà proposé en termes d'offres de services et d'accompagnement, mais également de proposer de nouveaux outils, permettant une gestion plus efficiente.

Pour ce faire, un bouquet de 9 services numériques sera proposé aux collectivités bretonnes. Elles pourront ainsi avoir accès à :

- La salle régionale des marchés publics, qui bénéficiera de l'ajout d'un module d'exécution administrative des contrats
- La télétransmission des flux Actes et PES, avec une nouvelle interface pour l'envoi des actes
- Un parapheur électronique
- Le service régional d'archivage électronique
- Une solution de partage sécurisé de fichiers
- Une solution permettant la convocation électronique des élus et la gestion des réunions
- Une solution de gestion électronique de documents
- Un portail de publication et de valorisation des données publiques

Mégalis Bretagne poursuit l'accompagnement des collectivités avec une assistance téléphonique et un support au quotidien pour traiter toute demande d'information, de formation et d'assistance. Mais aussi l'organisation de réunions en ligne ou dans les territoires.

Le travail de migration des services vers le SIB s'est déroulé tout au long du 2^{ème} semestre 2019 et prolongé en 2020 pour une ouverture le 30 avril 2020.

Après un premier projet de coopération concrétisé en 2017 sur l'archivage électronique (SRAE), une continuité en 2018 et début 2019 sur les hébergements des plateformes de OuestGO, KorriGO et GED, Mégalis Bretagne et le groupement d'intérêt public SIB poursuivent leur partenariat local.

Basé à Rennes, le SIB hébergera l'ensemble des services du syndicat mixte via l'acquisition par Mégalis Bretagne de ses propres serveurs. L'objectif de ce partenariat est de poursuivre les relations de coopération engagées autour d'une communauté d'intérêts afin de parvenir, à termes, à une mutualisation d'outils pour les adhérents des deux entités, ainsi qu'un partage de connaissances et de compétences.

Financement : mutualisation et solidarité territoriale

Le modèle économique actuellement à l'œuvre sera également conservé, selon trois objectifs :

- Péréquation : les collectivités bretonnes les moins bien dotées financièrement bénéficient de l'appui de celles ayant des moyens financiers plus importants.
- Subventionnement : l'ensemble des membres de Mégalis Bretagne (la Région, les 4 Départements et les 59 Intercommunalités) subventionnent annuellement les services pour pouvoir y accéder.
- Mutualisation au niveau intercommunal : Accès aux services mutualisés pour les communes via la contribution financière des Intercommunalités.

Pour le modèle économique 2020-2024, il est proposé :

- *Pour la participation statutaire, comme évoqué plus haut*
 1. Pas d'augmentation avec une stabilité par rapport à 2015-2019
 2. Et une stabilité sur la période 2020-2024
- *De conserver un bouquet de services avec une contribution d'accès :*
 1. Annuelle mutualisée au niveau de l'EPCI pour l'ensemble de ses communes
 2. Majorée par rapport à 2015-2019 et fixe sur la période 2020-2024

Ce dernier principe permet de faire porter l'augmentation du besoin de financement, non pas seulement sur les membres (seuls redevables de la participation statutaire) mais sur l'ensemble des entités utilisatrices concernées : les membres mais aussi les autres établissements publics (Syndicat, régie, etc.).

Finalisation des déploiements de tous les EPCI et de leurs communes sur le Service Régional d'Archivage Electronique

L'ensemble des membres du Syndicat mixte a été déployé sur le service régional d'archivage électronique au cours de l'année 2019. Concernant les EPCI, le déploiement d'un EPCI intégrait également le déploiement de toutes ses communes membres et CCAS/CIAS.

Concernant les autres établissements (syndicat, régie, etc), une instance par département a été créée et les entités sont déployées en fonction de leur département d'origine.

Les premiers envois d'archive depuis les services mutualisés Mégalis concernent l'archivage des actes transmis au contrôle de légalité et des flux PES transmis au comptable.



GED mutualisée : mise en production des premières collectivités pilotes

La Gestion Electronique des Documents (GED) permet d'optimiser la gestion et l'exploitation de données et documents.

L'offre de GED retenue par Mégalis Bretagne s'appuie sur la solution « Alfresco », qui offre de nombreuses possibilités : travail collaboratif, versioning (gestion de versions consistant à maintenir l'ensemble des versions d'un ou plusieurs fichiers), diffusion de documents, circuits de validation, classement des documents (délibérations, factures, courriers, ...), ...

L'accès à la GED se fait depuis un portail web (chrome, firefox, internet explorer) avec un accès unique par agent. Elle permet à toutes les collectivités bretonnes d'utiliser un outil commun avec des échanges possibles entre communes et EPCI.

Le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne a adopté dans son nouveau bouquet de services 2020-2024 le déploiement de la GED au sein des collectivités bretonnes, en plus d'autres services numériques.

Intégrée à la plate-forme de services Mégalis, la GED bénéficiera de l'authentification unique et de connecteurs avec les autres services proposés par le syndicat mixte pour pouvoir faire circuler les documents (actes, factures, marchés). Un espace GED sera proposé par entité comprenant 5 licences utilisateurs activés et une capacité de stockage de 50 Go pour les entités de moins de 10 000 habitants et 100 Go pour les plus de 10 000 habitants. Des possibilités d'extension de la volumétrie par défaut seront proposées sous forme de bons de commande complémentaires.

Afin de déterminer les contours de l'outil avant son entrée au sein du bouquet de services, Mégalis Bretagne a proposé en 2017 de mettre en place une phase de préfiguration jusqu'à la fin de l'année 2019 auprès de 10 collectivités tests qui se sont portées volontaires et ont co-financé cette première étape avec l'appui du Conseil régional et du conseil départemental d'Ille et Vilaine : Lannion-Trégor-Communauté, Saint Briec Armor Agglomération, Concarneau-Cornouaille Agglomération, Montfort Communauté, Lorient Agglomération, De l'Oust à Brocéliande-Communauté, Redon Agglomération, Golfe-du-Morbihan, Vannes Agglomération et Eau du Morbihan.



Certificats électroniques : changement de prestataire pour la centrale d'achat

Le titulaire de la centrale d'achats pour la fourniture de certificats électroniques n'ayant pas satisfait aux exigences du cahier des charges, une nouvelle consultation a été lancée fin de l'année 2019. La commission d'appel d'offres, réunie le 18 décembre, a attribué la centrale d'achat de certificats électroniques à l'entreprise Chambersign.

Lancement d'une étude pour la mise en œuvre du portail open data

Une étude réalisée par la société Naomis pour définir les éléments techniques du futur portail mutualisé de publication et de valorisation des données publiques a été lancée.

4 phases de travaux doivent aboutir à la rédaction du cahier des charges :

Phase 1 : Étude préalable avec une restitution mi-décembre 2019

Phase 2 : Accompagnement à l'expression des besoins des collectivités

Phase 3 : Étude comparative et synthèse

Phase 4 : Rédaction du cahier des charges

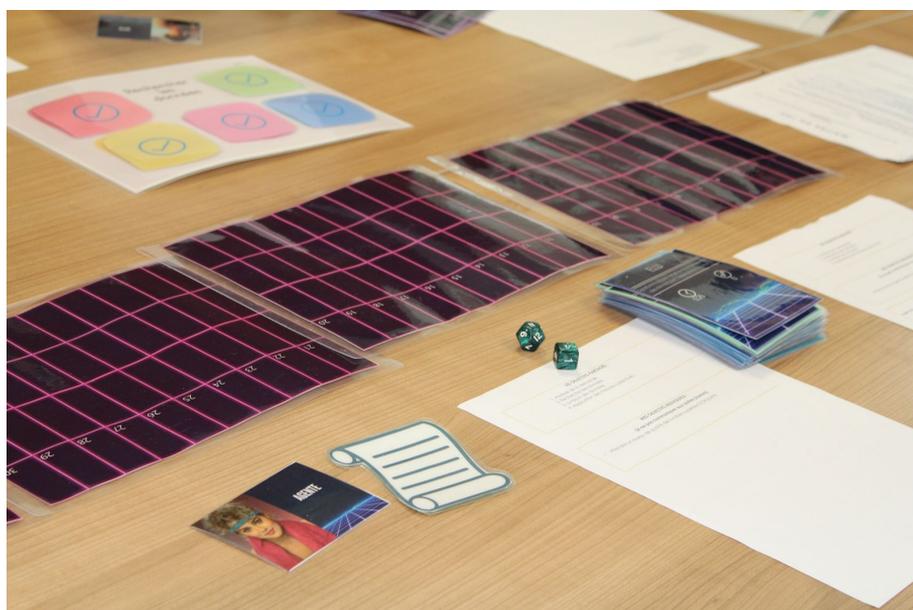


Un jeu sérieux pour se familiariser avec le RGPD

Mégalis Bretagne a mis au point un jeu sérieux autour du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Objectif : proposer aux agents des collectivités bretonnes, une mise en situation par le biais du jeu.

A travers elle, l'objectif est de sensibiliser les agents des collectivités sur leur rôle lorsqu'un citoyen demande à accéder aux données que la collectivité détient sur lui.

Ainsi, les agents de Morbihan Energies et de Lorient Agglomération, notamment, ont pu découvrir le déroulement du jeu, mais ont également appris à l'animer. Cette dernière collectivité souhaite d'ailleurs le mettre à profit auprès de ses agents à travers des personnels formés, pour les sensibiliser à la gestion des données à caractère personnel.



Des usages de services en plein essor

Évolution période 2018 - 2019	2018	2019
Nombre d'agents de collectivités ayant un compte pour bénéficier des services	11 440	12 127
Nombre de consultations déposées sur la salle des marchés	10 095	10 597
Nombre de réponses électroniques reçues à la suite d'une consultation sur la salle des marchés	36 423	47 153
Nombre d'entreprises utilisatrices de la salle des marchés	59 050	64 009
Nombre d'archives électroniques déposées	159631	673365
Parapheur	291	352
Tickets créés auprès de l'assistance	17 499	20 281

Projets coopératifs

Nouvelle version du service ADS

Le Syndicat mixte opère un service d'aide à l'instruction des dossiers d'urbanisme (ADS). Il y a actuellement 15 services instructeurs soit 18 EPCI et 354 communes qui utilisent le service.

L'année 2019 a été principalement consacrée à la réalisation de l'appel d'offres pour la fourniture d'un nouvel outil compte tenu que les usagers ont souhaité une ouverture à la concurrence quitte à devoir changer de logiciel.

L'appel d'offres a donc à la fois porté sur la fourniture d'un logiciel reprenant les fonctionnalités déjà fournies par openADS mais en les rendant plus adaptées à l'usage des communes et sur la fourniture d'un outil d'aide à la gestion des enseignes et enfin à la fourniture d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme. Ce dernier outil permettra aux services instructeurs et à leurs communes de s'inscrire à leur rythme dans la mise en œuvre des obligations de 2022.

Le marché a été attribué à la société OPERIS pour leurs outils Oxalis (aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme) et GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme). Toutes les instances adhérentes au service openADS ont souhaité continuer sur le nouveau service.

Les travaux de migrations (mise en place de l'hébergement et travaux sur la migration des données) ont débuté en septembre pour se dérouler jusqu'à la migration de toutes les instances.

OuestGo : le covoiturage solidaire et de proximité séduit les collectivités

La Région Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère, Brest métropole, Rennes Métropole, Nantes Métropole et la CARENE Saint Nazaire Agglomération, ainsi que l'Etat, ont constitué un groupement de commande afin de porter le projet OuestGo. Ce projet est issu de leur ambition de :

- Se doter d'un outil évolutif et pérenne ;
- Compléter le bouquet de service de mobilité ;
- Répondre aux besoins de développement des déplacements locaux du quotidien en covoiturage.

Un des principaux objectifs de ce projet est la mise en œuvre d'une plateforme de covoiturage de proximité et solidaire à l'échelle des Régions Bretagne et Pays de la Loire dénommée OuestGo. Il s'agit d'un service au public, mutualisé, gratuit pour les covoitureurs, adaptable et compatible avec les services de mobilité existants (BreizhGo, Destinéo, ...) et garantissant la protection des données personnelles des inscrits.

Ce service OuestGo propose aux collectivités un service de covoiturage complet sur leur territoire pour les déplacements :

- domicile-travail;
- de proximité ;
- vers les événements sportifs ou culturels ;
- et solidaires (accompagnement de personnes en insertion sans solution de mobilité).

Grâce à son back-office, le service OuestGo permet aux collectivités d'animer et de développer localement le covoiturage :

- Avec ou sans l'intermédiaire d'un opérateur animateur du covoiturage ;
- Selon leurs compétences et politiques territoriales
- Afin de dynamiser le covoiturage de proximité, le service OuestGo permet également la création de communautés de covoiturage portées par des entreprises, des associations ou des organisateurs d'événementiels.

Au-delà du service apporté au public, les collectivités ont voulu ouvrir le code source en libre afin de permettre à d'autres groupements de collectivités de s'en emparer, de l'améliorer avec de nouvelles fonctionnalités et de partager, en libre, les améliorations développées. Le projet OuestGo comprend donc l'animation de la communauté des développeurs autour d'une forge où seront publiés les codes sources, l'animation de la communauté des collectivités adhérentes au service, l'exploitation et la maintenance du service.

Les membres du groupement de commande ont souhaité franchir une nouvelle étape vers la mutualisation et la mise en cohérence en mettant en place un partenariat avec le Syndicat mixte Mégalis Bretagne pour les accompagner sur tous les aspects du projet (gouvernance globale).

Il y a actuellement 69 collectivités adhérentes au service. 44 collectivités bretonnes et 25 ligériennes.

Une version 2 a été développée et mise en service en avril 2020. Il s'agit d'une version totalement réécrite afin de permettre une meilleure évolutivité du service et de faire disparaître des lenteurs.

La Plateforme Multi Services (PMS) KorriGo : une mise en production décalée

Dans le respect des prescriptions de la CNIL, c'est une plateforme web qui permettra la gestion de toutes les cartes KorriGo émises en suivant leur état et en permettant à chaque SI métier de consulter cette base de carte. Cette approche permettra d'informer les SI métier des changements de carte des usagers et de faciliter leur parcours lors du renouvellement de leur carte (fin de durée de vie, dysfonctionnement, perte, etc.).

La validation d'aptitude de bon fonctionnement de la PMS a été prononcée le 15 juillet 2019.

Mais la mise en production a été décalée, compte tenu de la nécessité de disposer de développements complémentaires pour interfacier la PMS avec les systèmes billettiques.